

Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes

Mercredi 11 janvier 2023

Le mercredi onze janvier deux mille vingt-trois, le conseil municipal des Jeunes s'est réuni en session ordinaire à 10h.

Etaient présents :

			Présent	Excusé	Absent
Elu	Leo	AMORES	X		
Elue	Sirine	DIAFAT	X		
Elue	Lucie	GAUDOT	X		
Elue	Assia	HEDDAJI	X		
Elu	Esteban	LOPEZ	X		
Elu	Ayrton	MEDINA	X		
Elu	Julio	PEIXOTO	X		
Elue	Clara	RESSAIRE	X		
Elu	Mathieu	YVRARD	X		
Suppléante	Layana	BOUSNINA	X		
Suppléante	Lilou	FRANCIOLI	X		
Suppléant	Hugo	VAN VOORTHUYSEN	X		
Suppléant	Melih	YESILDAL	X		

Animatrice : Clémence SALAGNON

Invités : Mr le Maire (Jean-Pierre GAGNE), Mr le 1^{er} Adjoint (Jean-Marc DELAVALLE), Mr le Conseiller municipal délégué (Bernard MAYET), Mr le Responsable du Service-Jeunesse (Gael GONCALVES)

1. Installation et présentation générale

Les jeunes conseillers ont été accueillis à la Salle des mariages par l'ensemble des invités et de l'animatrice.

Ils ont tous reçu une mallette de travail contenant un porte vues, un bloc note, un crayon de papier, un stylo, une clefs USB ainsi que l'échéancier des séances jusqu'à juillet.

L'animatrice leur a rappelé le nouveau rôle de représentant municipal et qu'à ce titre ils devront porter leur écharpe et fanion à chaque représentation extérieure, mais qu'il est inutile de l'emmener lors des séances du conseil municipal.

2. Une municipalité en BD

Une brève bande dessinée leur a été présentée concernant les actions d'une municipalité abordant le rôle du maire, le budget ainsi que quelques actions qui peuvent être nécessaires au fonctionnement d'une école. La lecture de celle-ci a été effectuée par l'animatrice car elle n'était pas très lisible sur le rétroprojecteur.



C'est la mairie qui fait tout ça?

Non. Ce sont des associations, des habitants qui décident d'organiser une activité ensemble.

On peut donc faire quelque chose sans être élu?

Bien sûr ! Mais la mairie nous soutient. Tiens, justement la voilà !

La mairie agit pour vous ! J'ai fait refaire les vestiaires de la piscine et les travaux de la salle polyvalente sont presque terminés.

clap clap clap

Vous devez être très riche pour avoir une aussi belle mairie...

Et pour offrir tant de choses à la ville !

Ah ça non ! C'est grâce aux impôts que je fais tout ça !

Mais alors, pourquoi c'est vous qui décidez si c'est l'argent des autres ?

Parce qu'on m'a choisie pour le faire ! Tous les six ans, il y a des élections municipales. Les habitants de la ville votent pour la liste des candidats qui ont le meilleur...

Une fois élus, les conseillers municipaux élisent le maire. Il propose des décisions et les soumet au conseil municipal, ici même.

Et le maire peut décider de tout ?

Non, sur sa commune seulement. Et là, il y a des choses qu'il est obligé de faire, pour appliquer et faire respecter la loi.

Comme quoi ?

Comme célébrer les mariages, par exemple.

Salle des Fêtes

Et il y a d'autres domaines où vous avez le choix ?

Oh, beaucoup ! Décider si on peut construire une maison, refaire une route, ouvrir une crèche...

Tiens, rien que sur l'école, il faut :

Entretien des écoles primaires

Assurer la sécurité aux abords des écoles

Proposer des activités périscolaires

Et même veiller aux menus de la cantine !

3. Comprendre le fonctionnement d'une municipalité et identifier les rôles des élus et agents

Le bon usage des termes a été mentionné afin d'éviter les amalgames lorsque l'on emploie le terme Mairie. Il a été précisé qu'il s'agissait d'un bâtiment.

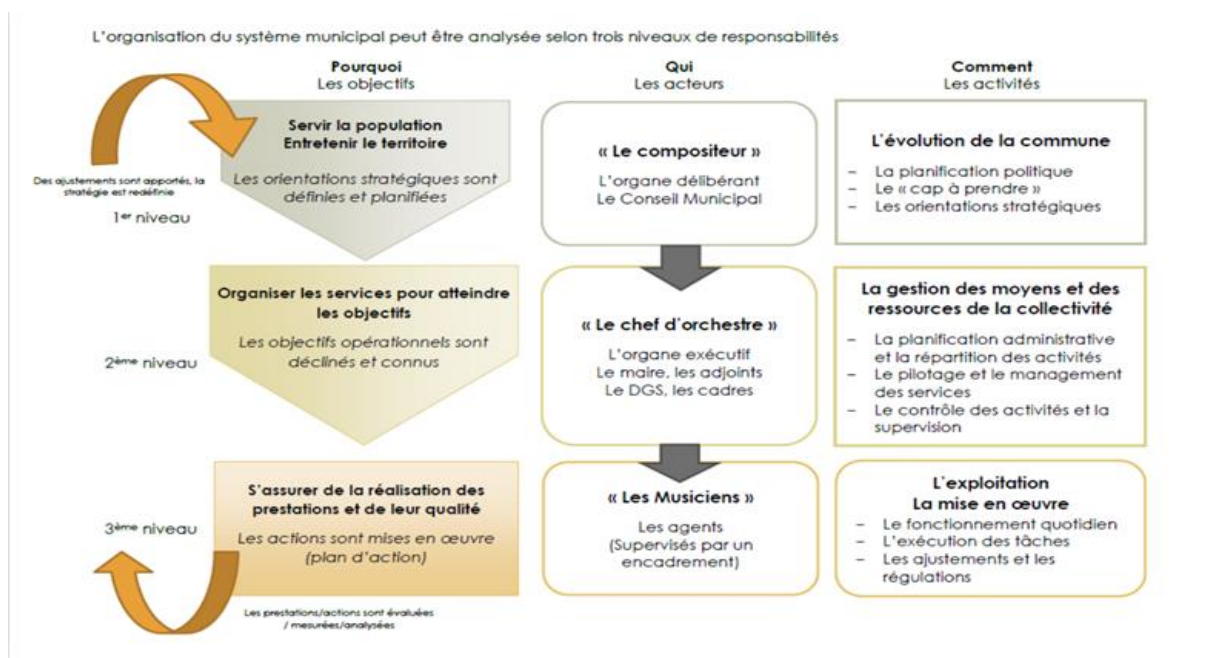
Un plan de la commune ainsi que le nombre approximatif d'habitants ont été montrés afin que les nouveaux jeunes conseillers puissent prendre conscience qu'ils vont œuvrer pour l'ensemble de la commune ainsi que pour l'ensemble des habitants et pas uniquement pour leur école ou pour les enfants.

Un organigramme succinct leur a été présenté afin de prendre connaissance du fonctionnement hiérarchique de la municipalité et de communiquer sur les différents champs d'actions de la municipalité (Ressources humaines, enfance-jeunesse, services techniques, urbanisme, ...)

Monsieur le Maire (Mr GAGNE) a expliqué ses missions de représentant de la commune ainsi que de son droit de déléguer ses pouvoirs au 1^{er} adjoint (Mr DELAVALLE) lorsqu'il est absent.

Puis le 1^{er} Adjoint a pris la parole afin d'expliquer ses missions notamment concernant l'école ayant la charge de la commission école, enfance, jeunesse.

Afin de compléter de manière plus explicite cette hiérarchie, l'animatrice leur a présenté un schéma imageant les rôles de chacun dans une hiérarchie musicale.



Puis, l'animatrice a repris plus en détail la distinction entre Monsieur **Le Maire, élu pour 6 ans** à la tête de la municipalité, son rôle **d'œuvrer pour les habitants de Loyettes**, son statut en tant que **supérieur de l'ensemble du personnel communal**, ainsi que son rôle **d'ambassadeur** à l'extérieur.

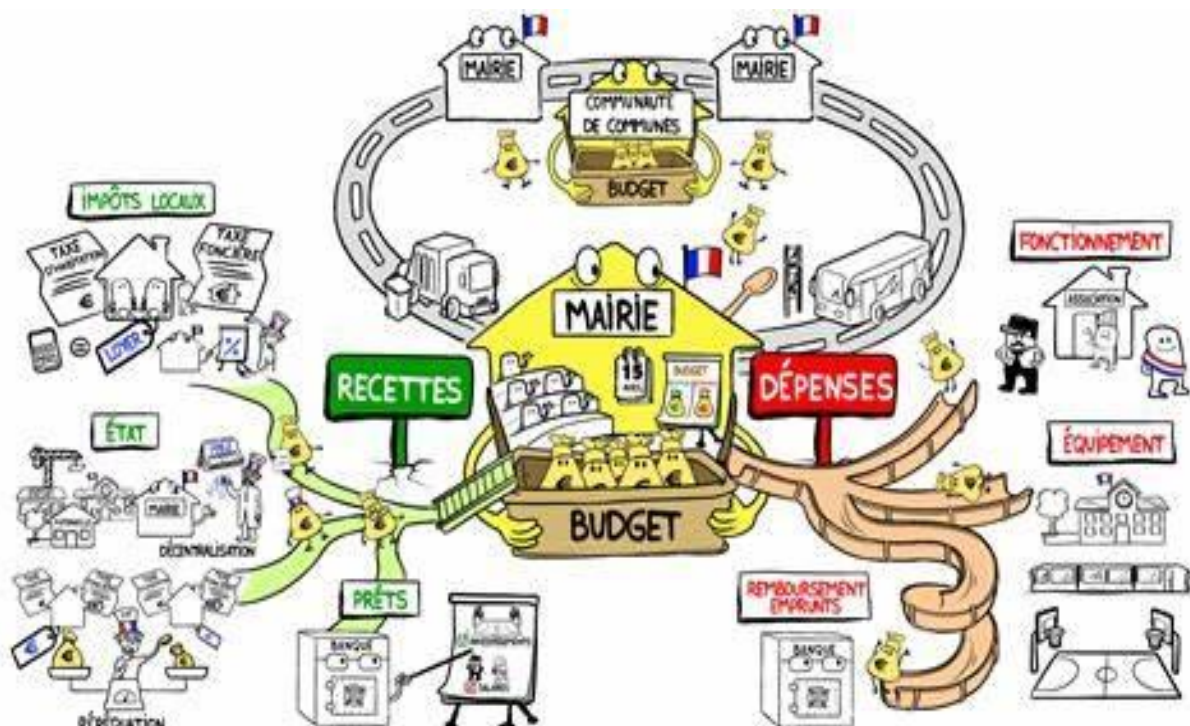
Puis elle en a fait de même concernant **les adjoints et conseillers délégués**, élus eux aussi pour **représenter les citoyens loyettains** et agissant pour **l'intérêt local**. Il a été évoqué **leur rôle exécutif en fonction de leurs**

compétences respectives (commissions école, urbanisme, communication, ...) et de leurs compétences concernant le vote du budget.

Les agents territoriaux ont aussi été évoqués, en tant que **salariés** de la municipalité. Ils agissent pour **mettre en place les décisions** prises par les élus. Ils sont garants du **service public**.

4. Le budget

L'animatrice a expliqué aux jeunes élus le principe de **recettes et dépenses** d'une municipalité notamment à l'aide d'un schéma explicatif.



5. Visite de la Mairie

Une visite des locaux de la mairie leur a été proposée afin de découvrir le cadre de travail de chacun des intervenants au sein de la municipalité. Ils ont pu rencontrer des élus, des agents sur leur lieu de travail, se rendre dans les coulisses de la municipalité.

6. Histoire et évolution

Des photos historiques de la commune ont été présentées aux jeunes en présence de Monsieur Bernard MAYET (Conseiller municipal délégué) afin de leur pointer les différentes évolutions de leur commune, des changements réalisés depuis l'époque où les marchandises circulaient par navigation sur le Rhône avant les grands axes routiers. Puis, il leur a été rappelé l'importance des actions réalisées par les Hommes et Femmes habitants de Loyettes qui aujourd'hui donnent leurs noms à des bâtiments, ...

Une photo individuelle, de chacun d'eux, a été prise afin d'être utilisée par la municipalité.

La séance s'est conclue à 12h15.